

LETTRE D'INFORMATIONS n°4 Avril 2015

Ensemble aujourd'hui, plus forts demain !

► VIE DU BUREAU...

Lettre d'information mensuelle



L'équipe du Bureau Régional n'échappe pas à la règle : arrêt de travail, emploi du temps bien rempli, interventions auprès de collègues de notre région mais également au niveau national... Bref, nous avons pris du retard ! Nous ferons au mieux pour vous garantir une lettre d'informations mensuelle... Enfin, nous l'espérons !!!

Réunions d'information syndicale



Pour des raisons d'emploi du temps et de disponibilité, nous allons donc planifier les **prochaines RIS entre septembre et décembre 2015**. Notez que nous serons présents dans chaque département, comme par le passé, afin d'échanger avec les équipes présentes.

Des informations plus précises seront communiquées au plus vite.

Lettre aux Présidents



Le Bureau régional avait adressé en début d'année un courrier à chacun des Président(e)s de nos missions locales, les invitant à formaliser leur engagement pour garantir des moyens financiers, humains et organisationnels au service de l'accompagnement des jeunes.

A ce jour, nous n'avons eu aucun retour ?? Nos Président(e)s ne se sentent-ils(elles) pas concerné(e)s ? A moins que les directions ne leur aient pas transmis notre lettre ??

N'hésitez pas à connaître la position de votre Président(e) et à l'encourager à répondre à notre lettre...

Rencontre avec Jean-Patrick GILLE Président d'AMICENTRE (et de l'UNML !)



Nous l'avons sollicité car dans le cadre des orientations de la formation professionnelle, les partenaires sociaux de la branche ont décidé d'associer les Organisations Syndicales représentatives de salariés à l'élaboration et à l'évaluation des Programmes Régionaux de Formation. Ceci n'étant pas mis en place dans notre région, nous souhaitons que notre demande de participation soit prise en compte rapidement. Le rendez-vous était pris ce mercredi 29 avril avec Frédéric NORGUET, délégué régional Synami-CFDT.

Tous les détails de cette entrevue dans notre prochaine lettre d'informations.

► REGION CENTRE VAL DE LOIRE...

Garantie Jeunes

Dans notre région, 3 départements sur 6 vont proposer la Garantie Jeunes (JO du 18/04/2015).

A compter du 1er avril 2015 (enfin non... le 11 mai 2015) :

- **Le Cher (18)** : les ML de Bourges, Cher Sud, Pays Sancerre Sologne, Pays de Vierzon.

A compter du 1er septembre 2015 :

- **L'Indre (36)** : les ML d'Issoudun, Châteauroux et Indre Sud.

- **L'Indre-et-Loire (37)** : les ML du Chinonais, Loire Touraine, Touraine et Touraine côté sud.

La Garantie Jeunes doit permettre aux jeunes de 18 à 25 ans qui ne sont « ni en emploi, ni en éducation, ni en formation » de bénéficier d'un accompagnement adossé à un revenu de subsistance. Le Synami s'était félicité de voir revenir l'approche globale de l'insertion, marque de fabrique des Missions Locales, mais s'inquiétait du financement...

Soulignons quand même, et nous nous en félicitons car cela faisait l'objet de l'info technique de notre lettre d'information de février, que l'UNML dans un article paru sur son site, recommande aux structures engagées dans la Garantie Jeunes, d'embaucher des conseillers en CDI !!!

Article à lire sur <http://www.unml.info/actualites/syndicat-employeurs/20153/les-conseillers-en-charge-de-la-mise-en-oeuvre-de-la-garantie-jeunes-doivent-ils-etre-embauches-en-cdi.html>

Bon... sauf qu'en réalité, les financements ne suivent pas et nous commençons à voir des recrutements de conseillers niveau 1, au mieux en CDD (à défaut de CUI-CAE !?!)...



C'est donc parti pour nos collègues du Cher (qui auraient préféré comme les autres démarrer en septembre !!!). Ils ont suivi une formation à Paris à la DGEFP et il s'y est dit beaucoup de choses...

Attention !?! Il semble qu'à nouveau les Missions Locales soient dans le viseur du Ministre qui, quoiqu'on en dise, ne serait pas pleinement satisfait du travail de notre réseau national sur les emplois d'avenir et l'impact insuffisant sur le chômage des jeunes !!!

Allons bon... D'un côté, l'UNML qui nous félicite, de l'autre, un Ministre insatisfait...

Voilà de quoi mettre en confiance les équipes qui se lancent dans ce dispositif !!! Une fois de plus, ne laissons pas la pression et la course aux résultats parasiter notre métier !

Notre réseau vit actuellement d'innombrables changements que nous avons toujours su relever avec réussite et volonté collective, mais les choses s'accroissent depuis plusieurs mois. Grâce aux Emplois d'Avenir, notre réseau a été mis en lumière, ce qui nous a permis de démontrer notre force d'action, nos compétences et notre engagement auprès des jeunes et des employeurs avec beaucoup de réussite et de succès. L'ensemble du réseau a répondu présent, et tous les salariés se sont mobilisés et se mobilisent encore, des administratifs aux conseillers, des directions aux copils. Les jeunes et les employeurs savent qu'ils peuvent compter sur notre énergie, nos valeurs et notre disponibilité.

Garantie Jeunes, IEJ, Conseiller en évolution professionnelle, I-milo... en plus des dispositifs déjà existants (CIVIS, PPAE, suivis RSA, ANI, Emplois d'avenir, CUI...)

VOTRE AVIS NOUS INTERESSE Envoyez-nous vos témoignages, réactions, questions concernant l'organisation et la mise en place de ces changements dans vos structures à l'adresse mail suivante : contact@synamicentre-cfdt.fr

Dialogues de Gestion



Et bien nous y voilà... Cette année, les dialogues de gestion annoncent que les financements feront l'objet d'une variabilité de $\pm 5\%$, en fonction des résultats obtenus !!!

L'UNML nous avait annoncé, en mars dernier, que les dialogues de gestion et la contractualisation entre les Missions Locales et l'Etat allaient s'inscrire dans une nouvelle dynamique pour, entre autre, sortir du financement par dispositif et ainsi « sécuriser les financements des Missions locales »... Ajoutons à cela, le début de la mise à plat des financements de la Région... Chercher l'erreur !?!



► REGION CENTRE (2)...

Formation « Prévenir la souffrance au travail » - Episode 2015 à Orléans

La Commission Paritaire Nationale Emploi Formation (CPNEF) a financé plusieurs sessions au niveau national de cette formation car le syndicat employeur UNML et les organisations syndicales de salariés ont jugé nécessaire d'engager des actions en faveur de la prévention de la souffrance au travail dans notre réseau.

Cette formation a eu lieu fin mars 2015 à Orléans avec 12 places proposées à des conseillers de la région Centre Val de Loire.

Nous avons pu, pendant ces trois journées partager des situations qui ont pu générer de la souffrance sur le lieu de travail et ainsi comprendre les mécanismes factuels qui ont permis d'engendrer ce type de situation lugubre.

Cette formation permet de comprendre les mécanismes, les signes précurseurs afin d'agir en prévention, en alerte, tant sur le plan individuel que collectif. L'intervenante accompagne le groupe de participants dans l'exploration de la genèse de la souffrance au travail. Ainsi, cela permet de remettre au cœur du relationnel les seuls éléments factuels en dehors du cadre affectif.

Nous conseillons vivement à l'ensemble des salariés, des DP, qui souhaitent acquérir une véritable lecture de la souffrance au travail et des situations de tensions mais également de s'enrichir d'outils simples et performants, de participer nombreux aux prochaines sessions.

Contactez-nous ou votre direction pour faire remonter vos demandes.

► ACTUALITE NATIONALE...

Remboursement des frais kilométriques



Par arrêté du 26 février 2015, publié au JO du 28 février 2015, le barème permettant l'évaluation forfaitaire des frais de déplacements liés à l'utilisation, par les salariés, d'un véhicule personnel pour des déplacements professionnels a été fixé. Il est applicable au 1^{er} janvier 2015.

Si cela n'a pas déjà été accompli, un rappel doit vous être fait pour les déplacements effectués depuis janvier 2015.

Ce document est accessible sur le site de l'UNML à l'adresse suivante :

<http://www.unml.info/actualites/syndicat-employeurs/20153/bareme-kilometrique-2015.html>

Info technique :

CONGES

Début de cycle pour les congés payés 2015 :

La date du 30 avril est déjà là et avec elle la limite légale de la pose des congés payés. Pour vous éclairer le bureau régional vous propose le rappel de certaines modalités.

La durée normale de congé payé annuel des salariés est définie ainsi dans notre convention collective à l'article 5.4.1 :

2,5 jours ouvrés par mois de travail effectif ou période assimilée, pendant la période ci-dessous, soit 30 jours ouvrés :

- 20 jours ouvrés devant être pris durant la période normale de congés payés du 1er mai au 31 octobre ;
- 10 jours ouvrés pouvant être pris durant la période du 1er novembre au 30 avril.

Si la nécessité du service l'impose, et après accord du salarié intéressé, le congé annuel, relatif à une partie des 20 jours ouvrés, peut être accordé en dehors de la période normale.

La durée de ce congé annuel sera prolongée suivant certaines modalités que vous pouvez connaître en nous contactant.

Info technique :

NAO... Kézako !?!

Sont concernées par la **Négociation Annuelle Obligatoire (NAO)**, toutes les Missions Locales où il existe au moins une section syndicale affiliée à l'une des cinq organisations syndicales (CFDT, CGT, FO, CFTC, CGC) reconnues représentatives au niveau national.

Seuls les Délégués Syndicaux sont habilités à participer à ces négociations.

Dans les entreprises de moins de 50 salariés, un délégué du personnel peut être désigné délégué syndical pour la durée de son mandat par chaque syndicat représenté.

Il est donc primordial d'organiser des élections des Délégués du Personnel sur liste syndicale Synami-CFDT dans vos structures, pour qu'ils puissent être mandatés Délégués Syndicaux et mener une NAO constructive et évolutive.

La négociation annuelle porte sur :

- Les **salaires effectifs**, c'est-à-dire les salaires bruts par catégories, y compris les primes et avantages en nature résultant de l'application d'une convention ou d'un accord ;
- La **durée effective du travail** et l'**organisation du temps de travail**, notamment la mise en place du temps partiel à la demande des salariés ;
- La création d'un régime d'intéressement ou de participation aux bénéfices, d'un plan d'épargne d'entreprise ou interentreprises, d'un plan d'épargne salariale volontaire... ;
- La création d'un régime de prévoyance maladie ;
- L'accès et le maintien dans l'emploi des salariés âgés et leur accès à la formation professionnelle (tous les trois ans) ;
- Les objectifs en matière **d'égalité professionnelle**.

Cette négociation annuelle est l'occasion d'un **examen de l'évolution de l'emploi dans la Mission Locale** et, notamment, du nombre de CDD, de missions de travail temporaire, du nombre de journées de travail effectuées par les intéressés, ainsi que des prévisions annuelles ou pluriannuelles d'emploi établies dans l'entreprise. Cette négociation peut porter également sur **la formation ou la réduction du temps de travail**.

En conclusion, la conduite d'une Négociation Annuelle Obligatoire dans notre réseau, au sein même de nos structures, participe à l'émancipation de chacun vis à vis de son poste de travail et permet de comprendre le sens des mesures RH bien trop souvent obscures dans les politiques de gestion des personnels menées par certains managers.

N'hésitez pas à nous contacter pour toute information complémentaire.

N'hésitez pas à parler de cette lettre d'information à tous vos collègues !